



JANVIER 2023



VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Malgré un contexte international inédit, malgré les crises qui s'enchaînent et viennent bousculer notre quotidien, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une année la plus paisible et la plus douce possible. Souhaitons-nous mutuellement d'être en bonne santé, de faire de belles rencontres, de profiter au mieux des moments de vie essentiels, au travail comme en famille, et dans notre belle commune.

Philippe Berrard
Maire de Montjoux

Naissance / décès en 2022

Eléonore PAYET GIRARD, née le 8 mars 2022

Eden LECOINTE, né le 14 mai 2022

Manel DESGRANGES, né le 12 juillet 2022

Claude JAMES, décédé 25 juillet 2022 à l'âge de 79 ans

Monique BRONDEL, décédée le 13 août 2022 à l'âge de 86 ans

Jeanne BARONI, décédée le 6 septembre 2022 à l'âge de 76 ans

Patrick TURCO, décédé le 14 septembre 2022 à l'âge de 62 ans

Pascal GAZADO, décédé le 18 novembre 2022 à l'âge de 54 ans

Germaine BLANCHET, décédée le 23 novembre 2022 à l'âge de 96 ans

COMMERCES

Boulangerie

Ouvert tous les jours de 7h à 13h30 et de 15h30 à 19h30. Fermé le dimanche et le lundi après-midi et le mardi toute la journée

Restaurant La Paillette

Ouvert tous les les midis et le samedi soir. Fermé le jeudi toute la journée.

Réservations 04 75 51 02 49

Relais du Serre

Repas gastronomique pour la Saint Valentin (14 février) et menu spécial pour mardi gras (21 février)

Réservations 04 75 46 43 45

Chez Josette

Ouvert tous les jours sauf le mardi et le mercredi jusqu'au mois d'avril.

Réservations 06 32 79 08 03

Plus d'info sur l'actualité de la commune sur le site internet et les réseaux sociaux.



www.montjoux-drome.fr/



Commune de Montjoux



@montjoux.drome

Agenda



Jeudi 26 janvier

Voeux de la municipalité

A 18h à la Salle des Fêtes de La Paillette, vous êtes invités par l'équipe municipale pour faire un point à mi-mandat et parler des perspectives à venir, ainsi que partager un pot amical.

Vendredi 3 février

AG de l'association Jour de fêtes

à 19h à la Salle des Fêtes, se tiendra l'Assemblée Générale de l'association "Jours de Fêtes"

Samedi 3 mars

Loto du 3ème âge

Rendez-vous à la salle des fêtes de la Paillette à 14h30. Organisé par l'écho de la Lance, association du 3ème âge de Montjoux et Teyssières. Nombreux lots à gagner, tombola, buffet et buvette.

Samedi 11 mars

Soirée couscous

L'association Jours de fêtes de Montjoux vous propose sa fameuse soirée couscous à la salle des fêtes.

Inondation et système d'alerte

Les habitants n'ayant pas vécu la crue de 1993 l'ignorent peut-être, mais notre commune est soumise à un risque bien réel d'inondation. Ce risque fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) duquel découle la zone rouge et son interdiction de construire à proximité des rivières, mais aussi un certain nombre d'outils de gestion de crise dont le protocole d'utilisation est consigné dans un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Parmi ces outils, la commune adhère à un système d'appel en masse de la population destiné à envoyer des messages d'alerte aux habitants en cas de danger d'une crue exceptionnelle.

Initialement prévu pour le risque d'inondation, ce système d'alerte peut également servir à diffuser rapidement et de manière fiable des messages concernant d'autres risques ou informations urgentes (incendie, séismes, neige, canicule, coupure d'électricité, problèmes sur le réseau d'eau, etc.)

Afin de recevoir ces éventuels messages d'alerte, nous vous invitons à **communiquer à la mairie vos numéros de téléphone** (portable et/ou fixe, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait) par tout moyen à votre convenance, par exemple par mail à mairie.mairie-de-montjoux@orange.fr avec en objet « Listing TéléAlerte. »

Strictement réservées à un usage de prévention en cas de crise, ces coordonnées ne seront jamais divulguées ou utilisées dans un autre but.



La crue du Lez dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1993 - Entre Barjol et le vieux village (ci-dessus) et à la Paillette (ci-contre).



2023 année de recensement

Du 19 janvier au 18 février 2023

Le recensement de la population est un acte civique simple et obligatoire qui concerne tout le monde. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population (âge, profession, conditions de logement, etc.) et sert à comprendre l'évolution démographique des territoires. Ses résultats permettent ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, notamment en matière d'équipements collectifs et de moyens de transport à développer.

Votre participation est essentielle !

Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes, car plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante !

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans. Concernant Montjoux, le dernier chiffre officiel de la population est de 344 habitants.

Les deux personnes recrutées par la commune pour réaliser le recensement sont les deux actuelles secrétaires de mairie : Christine Nicolas comme enquêtrice et Aline Marc comme coordinatrice. Afin de faciliter leur travail, nous vous prions de bien vouloir remplir rapidement le questionnaire, en privilégiant la réponse par Internet.

Le recensement, comment ça marche ?

Vous pourrez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice d'information qui sera déposée prochainement dans votre boîte aux lettres ou remise en main propre par l'enquêtrice.

Toutefois, les personnes non connectées ou peu à l'aise avec Internet auront toujours la possibilité de remplir un questionnaire papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez jamais aux sites qui vous réclament de l'argent.